

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE 15 décembre (15/12/2014)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 9 décembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, M. Daniel BOTTA, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Daniel CALVI, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints**,

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Pierre FONTANIE, Mme Eliette DELMAS, Mme Christine HEMERY, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Mathieu RICHARD, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par M. Michel CASSIGNOL), M. Michel PIRAME (représenté par Mme Pierrette ESQUIEU), Mme Fabienne GASC (représentée par Mme Maïté GARRIGUES), **Conseillère Municipale**.

ÉTAIT EXCUSE :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal**

Mme Daniel CALVI est nommé secrétaire de séance.

19-15 Décembre 2014

CREATION D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT DE CAMPING CARS

Rapporteur : M. Le MAIRE

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

Considérant la nécessité d'aménager une aire de stationnement de camping-cars

**Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,**

**A 27 voix pour et 5 abstentions (Mmes CLARMONT, FANFELLE ; MM. BENECH,
BOUSQUET, GUILLAMAT)**

APPROUVE le projet de création d'une aire de stationnement de camping-cars sur le site de l'ancienne piscine municipale,

ARRETE l'enveloppe financière à 222 000 € HT,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat en matière de DETR 2015 à hauteur de 30% du montant HT soit 66 600 € avant le 31.12.14,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les autres partenaires Conseil Régional (dans le cadre du Contrat Grand Site) et Conseil Général, et ainsi finaliser un plan de financement.

Pour copie conforme
Moissac le 16 décembre 2014

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :

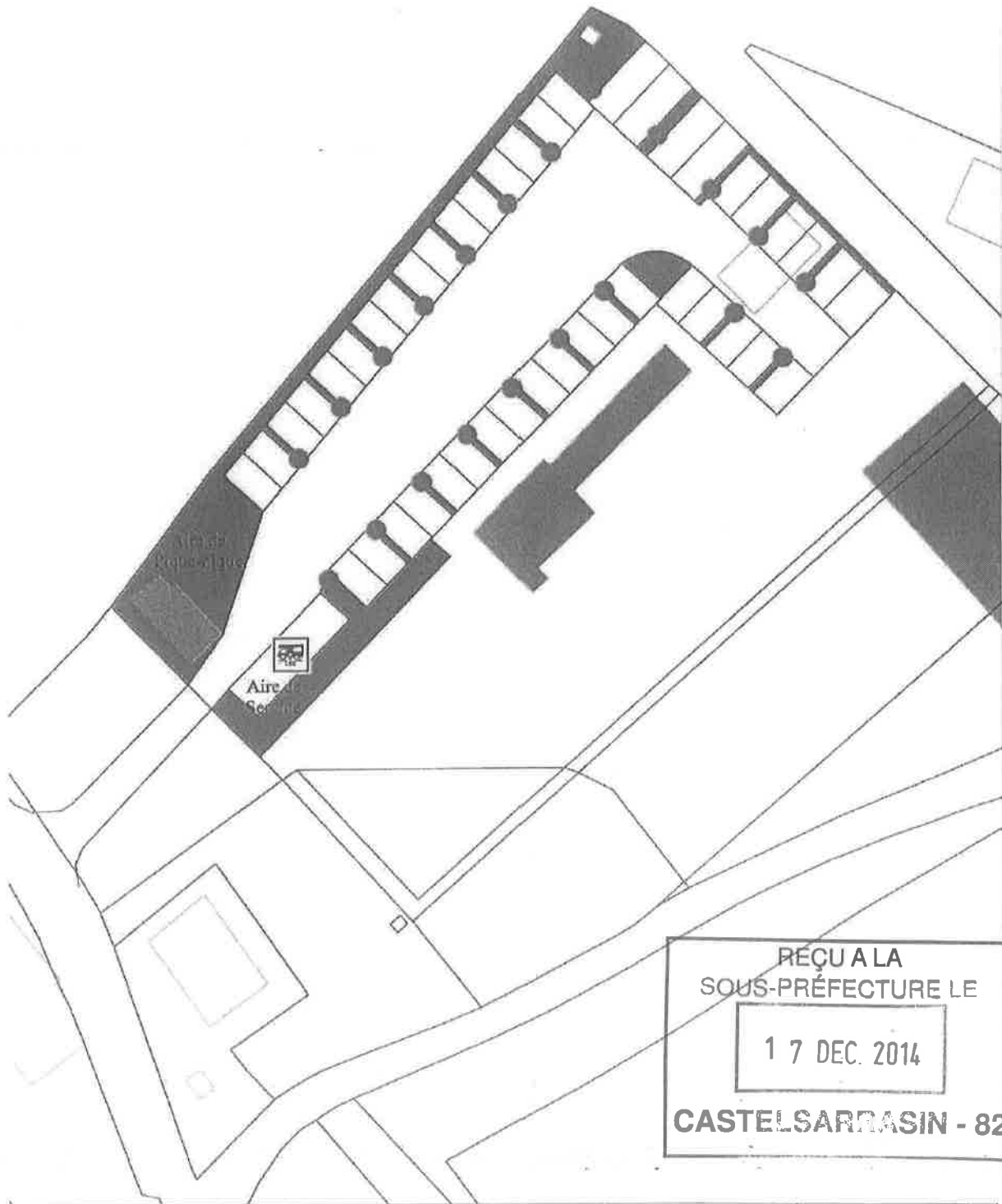
CREATION D'UNE AIRE DE CAMPING-CARS

ESTIMATIF SOMMAIRE solution 2

SOLUTION 2 - 44 PLACES	Montant HT
Démolition piscine + bâtiment technique	35 000
Remblaiement	10 000
Terrassement généraux voirie en stabilisé - 3 500 m ²	60 000
Aire de service	20 000
Réseau électrique et AEP	5 000
Raccordement aux réseaux	10 000
Bornes de distribution - Contrôle d'accès - Barrières - Système gestion accès WIFI	55 000
Plantations	5 000
Clôture	10 000
Sous-total	210 000
Honoraires frais divers	12 000
TOTAL SOLUTION2- 44 PLACES	222 000

Au30/10/14





REÇU A LA
SOUS-PRÉFECTURE LE
17 DEC. 2014
CASTELSARRASIN - 82



Aire de stationnement pour camping-cars

Solution 2 (44 places)

Plan de stationnement N°009 © Culture Proje de Castelsarrasin © 2014



Date : 13/10/2014

Échelle : 1/750